

Séance du 12 AOUT 2008

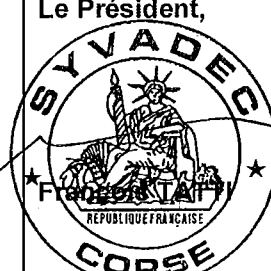
DELIBERATION N° BS 2008-08-01

OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »

			L'an deux mil huit, le douze août 2008 à 11 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
15	12	12	

Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, José GIANILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI.

Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Pierre GIORDANI, Antoine GREANI.

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du : Le Président, 
Monsieur Xavier POLI		
1 ^{er} août 2008		
1 ^{er} août 2008		

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOUT 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure d'Appel d'offres ouvert, qui a été lancée.

Le bureau syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant.

- Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux.

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DU MARCHÉ

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant le marché de Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux.

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

- Marché de Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux.

- Le marché de fournitures consiste à :

La fourniture et la livraison de composteur individuels et de bio-seaux pour le compte du SYVADEC.

III – ECONOMIE GENERALE

- **Marché de Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux.**

La procédure de ce marché est l'Appel d'offres ouvert en date du 11/04/2008.

3 candidatures ont été reçues pour ce marché.

La CAO, réunie le 12 Août 2008 a décidé d'attribuer le marché au candidat suivant :

Marché	Nom du titulaire	Montant du marché €HT
Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux.	E.S.A. Ponte Novu 20235 CASTELLU DI RUSTINU	Minimum 100 000,00 € HT Maximum 400 000,00 € HT

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOÛT 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

IV – DUREE DU MARCHÉ

- Marché de Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux : Le marché est à bons de commande passé pour la période d'un an renouvelable trois fois au maximum pour la même période

h[^]

V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu du montant prévisionnel du marché, la procédure est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les publicités d'attribution des marchés seront envoyées suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les marchés et avenants nécessaires avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

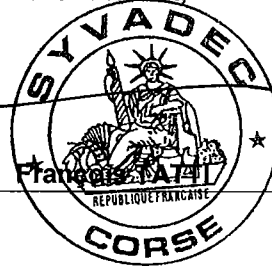
Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**12 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 12 Août 2008

Extrait certifié conforme,
Le Président,



Sous-Préfecture de CORTE
13 AOUT 2008
ACCUSE DE RÉCEPTION